

SEANCE DU 11 MARS 2024

- D2024-06** Budget primitif 2024
- D2024-07** Renouvellement convention relative au Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) 2024-2027
- D2024-08** Création de vacation de psychologue du travail
- D2024-09** Nouvelle convention relative à l'accompagnement en évolution professionnelle

DIRECTION GENERALE
Délibération n° 2024-06

Nombre de membres en exercice : 27/28

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 9

Nombre de membres absents : 7

L'an deux mil vingt-quatre le 11 mars à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme, régulièrement convoqué, s'est réuni à Bourg-lès-Valence sous la Présidence de Madame Eliane GUILLON.

MEMBRES PRESENTS :

Mme GUILLON, M. ARNAUD, M. BAUDOIN, Mme BERNARD, Mme BOUIT, Mme BROT, Mme DEFRANCE, M. HOURDOU, M. LAPLANCHE-SERVIGNE, Mme PEROT, Mme VEISSEIX

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. ANGELI ayant donné pouvoir à Mme BROT
M. AUGUSTE ayant donné pouvoir à M. HOURDOU
M. BESNIER ayant donné pouvoir à M. ARNAUD
M. DESPLANQUES ayant donné pouvoir à M. BAUDOIN
M. GARIN ayant donné pouvoir à M. LAPLANCHE-SERVIGNE
M. LADEGAILLERIE ayant donné pouvoir à Mme BERNARD
M. MAINFROY ayant donné pouvoir à Mme GUILLON
Mme PROT ayant donnée pouvoir à Mme PEROT
Mme PUGEAT ayant donnée pouvoir à Mme BOUIT

MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES :

Mme ARNAVON, Mme BROSSE, Mme CHAZAL, M. ORIOL, M. PROVOST, Mme SAVIN, M. TEUFERT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Evelyne BERNARD

DIRECTION GENERALE Délibération n° 2024-07

Nombre de membres en exercice : 27/28
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 9
Nombre de membres absents : 7

L'an deux mil vingt-quatre le 11 mars à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme, régulièrement convoqué, s'est réuni à Bourg-lès-Valence sous la Présidence de Madame Eliane GUILLON.

MEMBRES PRESENTS :

Mme GUILLON, M. ARNAUD, M. BAUDOIN, Mme BERNARD, Mme BOUIT, Mme BROT, Mme DEFRANCE, M. HOURDOU, M. LAPLANCHE-SERVIGNE, Mme PEROT, Mme VEISSEIX

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. ANGELI ayant donné pouvoir à Mme BROT
M. AUGUSTE ayant donné pouvoir à M. HOURDOU
M. BESNIER ayant donné pouvoir à M. ARNAUD
M. DESPLANQUES ayant donné pouvoir à M. BAUDOIN
M. GARIN ayant donné pouvoir à M. LAPLANCHE-SERVIGNE
M. LADEGAILLERIE ayant donné pouvoir à Mme BERNARD
M. MAINFROY ayant donné pouvoir à Mme GUILLON
Mme PROT ayant donnée pouvoir à Mme PEROT
Mme PUGEAT ayant donnée pouvoir à Mme BOUIT

MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES :

Mme ARNAVON, Mme BROSSE, Mme CHAZAL, M. ORIOL, M. PROVOST, Mme SAVIN, M. TEUFERT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Evelyne BERNARD

OBJET : Renouvellement convention relative au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) 2024-2027

Madame Eliane GUILLON, Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que la nouvelle convention avec le FIPHFP (jointe en annexe) a pour objet de définir les modalités de financement du plan d'actions du CDG26 en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap pour l'ensemble des collectivités drômoises affiliées. Elle se divise en 5 axes associant des objectifs quantifiés de moyens et d'actions :

- **Axe 1 :** Communiquer sur le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap
- **Axe 2 :** Favoriser l'employabilité et le recrutement pérenne de travailleurs handicapés (TH) dans la fonction publique
- **Axe 3 :** Favoriser le maintien dans l'emploi / Réaliser des études de poste et des accompagnements sociaux ou au maintien dans l'emploi
- **Axe 4 :** Favoriser le recrutement de nouveaux apprentis en situation de handicap dans la fonction publique/ Accompagner les employeurs, les candidats et les apprentis BOE tout au long de la formation
- **Axe 5 :** Action spécifique (axe optionnel)

L'ensemble des actions présentées et proposées par le CDG26 est répertorié au sein d'un Projet de politique handicap entre le Centre de Gestion de la Drôme et le FIPHFP (joint en annexe), soumis au comité du FIPHFP le 05/03/2024 et établi pour une durée de 4 ans (du 01/01/2024 au 31/12/2027). L'accomplissement à terme de l'ensemble de ce plan d'actions permettra au CDG26 de bénéficier d'un financement du FIPHFP d'un **montant prévisionnel de 229 000 €**, réparti tel que :

Axe 1 : 21 500 €	Axe 2 : 16 000 €	Axe 3 : 111 500 €	Axe 4 : 72 000 €	Axe 5 : 8 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • 22 journées de sensibilisation • 60 collectivités accompagnées 	<ul style="list-style-type: none"> • 8 contrats renouvelés • 4 emplois pérennisés 	<ul style="list-style-type: none"> • 45 études de postes • 22 accompagnements au maintien dans l'emploi (PPR) 	<ul style="list-style-type: none"> • 8 contrats d'apprentissages 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 contrats réalisés suite au Handijob • 2 recrutements suite au Job dating inversé • 2 collectivités accompagnées dans l'accessibilité numérique

La répartition de cette subvention sera déclinée en 3 temps :

PREVISION CONVENTION	Dates	Montant
1er acompte prévisionnel versé à la signature	1 ^{er} semestre 2024	91 600 €
2ème acompte prévisionnel versé au 1er bilan	1 ^{er} semestre 2026	91 600 €
Solde prévisionnel (fin de convention)	1 ^{er} semestre 2028	45 800 €*

*A noter que la non-atteinte de tout ou partie des actions présentées ci-dessus rendra le CDG26 débiteur du FIPHFP. Le trop-perçu sera à rembourser sur l'année 2028.

Les différents projets et actions seront coordonnés en interne par la Référente Handicap du CDG26, soutenue par sa responsable de pôle. Elles mobiliseront l'ensemble des équipes des pôles santé sécurité au travail et parcours professionnels.

En ce sens et afin de garantir un accompagnement toujours plus qualitatif des collectivités drômoises et de leurs agents sur la thématique du maintien en emploi, le CDG26 investit depuis 2023 pour :

- Favoriser la montée en compétences de la référente Handicap – Diplôme Universitaire dispensé par l'UPEC de Référent handicap secteur privé, fonctions publiques, secteur associatif,
- Attribuer un temps supplémentaire pour la prise en charge de la mission Handicap (20% de l'ETP agent -> 50% de l'ETP agent depuis la réorganisation des services de juillet 2023),
- Créer une Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle – cadre du dispositif Maintien en emploi FIPHFP et pour aller au-delà des préconisations juridiques actuelles.

Le conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **INSCRIT les crédits nécessaires au budget,**
- **AUTORISE la Présidente à signer, au nom et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente du Centre de Gestion de la FPT Drôme
Eliane GUILLON

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet des voies de recours suivantes :

- recours gracieux,
- recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

DIRECTION GENERALE
Délibération n° 2024-08

Nombre de membres en exercice : 27/28

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 9

Nombre de membres absents : 7

L'an deux mil vingt-quatre le 11 mars à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme, régulièrement convoqué, s'est réuni à Bourg-lès-Valence sous la Présidence de Madame Eliane GUILLON.

MEMBRES PRESENTS :

Mme GUILLON, M. ARNAUD, M. BAUDOIN, Mme BERNARD, Mme BOUIT, Mme BROT, Mme DEFRANCE, M. HOURDOU, M. LAPLANCHE-SERVIGNE, Mme PEROT, Mme VEISSEIX

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. ANGELI ayant donné pouvoir à Mme BROT
M. AUGUSTE ayant donné pouvoir à M. HOURDOU
M. BESNIER ayant donné pouvoir à M. ARNAUD
M. DESPLANQUES ayant donné pouvoir à M. BAUDOIN
M. GARIN ayant donné pouvoir à M. LAPLANCHE-SERVIGNE
M. LADEGAILLERIE ayant donné pouvoir à Mme BERNARD
M. MAINFROY ayant donné pouvoir à Mme GUILLON
Mme PROT ayant donnée pouvoir à Mme PEROT
Mme PUGEAT ayant donnée pouvoir à Mme BOUIT

MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES :

Mme ARNAVON, Mme BROSSE, Mme CHAZAL, M. ORIOL, M. PROVOST, Mme SAVIN, M. TEUFERT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Evelyne BERNARD

OBJET : Création de vacation de psychologue du travail

Madame Eliane GUILLON, Présidente, expose aux membres du Conseil d'Administration la nécessité d'avoir ponctuellement recours à un psychologue du travail vacataire afin de faire face aux sollicitations des collectivités. En particulier, ces psychologues pourront être mobilisés pour réaliser des bilans de compétences, des interventions collectives voire individuelles.

Sur le même principe que les intervenants vacataires pour les formations du CDG26, la Présidente propose :

- Le principe d'avoir recours ponctuellement à des psychologues du travail ;
- Propose que le tarif de ladite vacation soit fixé à 300 € brut pour une journée de 6 h00 ; soit un tarif horaire de 50 € brut ;

Ce tarif permet au CDG26 de maintenir un équilibre financier sans augmenter la tarification auprès des collectivités.

Le conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE le recours à des psychologues du travail vacataires,**
- **FIXE le tarif de vacation à 300 € brut par journée de 6 h00, soit un tarif horaire de 50 € de l'heure,**
- **INSCRIT les crédits nécessaires au budget,**
- **AUTORISE la Présidente à signer au nom et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits

Pour extrait conforme,

La Présidente du Centre de Gestion de la FPT Drôme

Eliane GUILLON

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet des voies de recours suivantes :

- recours gracieux,
- recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

DIRECTION GENERALE Délibération n° 2024-09

Nombre de membres en exercice : 27/28

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 9

Nombre de membres absents : 7

L'an deux mil vingt-quatre le 11 mars à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme, régulièrement convoqué, s'est réuni à Bourg-lès-Valence sous la Présidence de Madame Eliane GUILLON.

MEMBRES PRESENTS :

Mme GUILLON, M. ARNAUD, M. BAUDOIN, Mme BERNARD, Mme BOUIT, Mme BROT, Mme DEFRANCE, M. HOURDOU, M. LAPLANCHE-SERVIGNE, Mme PEROT, Mme VEISSEIX

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. ANGELI ayant donné pouvoir à Mme BROT
M. AUGUSTE ayant donné pouvoir à M. HOURDOU
M. BESNIER ayant donné pouvoir à M. ARNAUD
M. DESPLANQUES ayant donné pouvoir à M. BAUDOIN
M. GARIN ayant donné pouvoir à M. LAPLANCHE-SERVIGNE
M. LADEGAILLERIE ayant donné pouvoir à Mme BERNARD
M. MAINFROY ayant donné pouvoir à Mme GUILLON
Mme PROT ayant donnée pouvoir à Mme PEROT
Mme PUGEAT ayant donnée pouvoir à Mme BOUIT

MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES :

Mme ARNAVON, Mme BROSSE, Mme CHAZAL, M. ORIOL, M. PROVOST, Mme SAVIN, M. TEUFERT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Evelyne BERNARD

